

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n° 1150, 1822, 1831, 2054, 2057, 2058, 2062, 2142, 2174, 2201, 2211, 2295, 2367, 2388 et 2413.

Monsieur l'Orateur, si la question n° 1556 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 2030, marquée d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Texte]

### COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE—LES BAUX

**Question n° 1150—M. Baker (Grenville-Carleton):**

Pour les années 1972-1973, 1973-1974 et 1974-1975, quels baux ont été accordés par la Commission de la Capitale nationale et, dans chaque cas, quels étaient a) le type de bail, b) la description de la propriété, c) les conditions et la durée du bail, d) le nom et l'adresse des locataires?

**L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** Au cours des années 1972-1974, 1973-1974 et 1974-1975, la CCN a négocié de 1,300 à 1,500 nouveaux baux et renouvellements de baux par année. Les types de baux selon les genres de propriétés concernées étaient variés, comme l'indiquent les pourcentages approximatifs suivants pour chaque année: Fermes et jardins maraîchers, 10 p. 100; Logements, 58 p. 100; Commerces, 14 p. 100; Espaces libres utilisés à des fins municipales, institutionnelles, de loisirs et de conservation, 18 p. 100. Il serait trop long et excessivement onéreux de donner une description de chaque propriété, les conditions et la durée de chaque bail ainsi que les noms et adresses des locataires. De plus, nombre de baux ne regardent que les locataires et leur publication pourrait être considérée comme une indiscretion. Si des renseignements sur des baux précis sont nécessaires, ils pourront être fournis.

### LES SERVICES LINGUISTIQUES CANAC À MONTRÉAL

**Question n° 1822—M. Cossitt:**

1. Combien ont coûté au total les services linguistiques CANAC de Montréal depuis leur création?

2. Jusqu'à ce jour, combien d'employés a) d'Air Canada, b) du CN, ont suivi des cours de langue de cette école, c) combien d'entre eux ont suivi des cours (i) de français (ii) d'anglais?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Voici la réponse de l'administration des Chemins de fer nationaux du Canada et de l'administration d'Air Canada: 1. Les services linguistiques CANAC ont été établis en juin 1973 afin d'offrir des services de traduction, de terminologie et des cours de langues au Canadien National et à Air Canada. Le coût total de ces services de juin 1973 à décembre 1974, période pour laquelle les chiffres sont facilement accessibles, est de \$2,078,037.

2. a) 1,415; b) 1,018; c) (i) 2,254, (ii) 179.

### L'EFFECTIF DU BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

**Question n° 1831—M. Clark (Rocky Mountain):**

Le 28 février 1975, a) quel était l'effectif du bureau du Conseil privé,

### Questions au Feuilleton

b) combien d'entre eux ont été élevés à Westmount ou ont fréquenté l'université McGill ou l'université d'Oxford?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** a) 315. b) Westmount, 3; Université McGill, 9; Université d'Oxford, 4.

\*AVOCATS DONT LES SERVICES ONT ÉTÉ RETENUS PAR LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT DANS LES COMTÉS DE WELLINGTON, GREY ET DUFFERIN

**Question n° 2030—M. Beatty:**

1. Depuis le 30 octobre 1972, a) quels sont les nom et adresse des avocats auxquels la SCHL a confié du travail dans la circonscription de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo, a) quelle somme a-t-on versée chaque année à chacun de ces avocats au nom (i) de la SCHL (ii) du gouvernement?

2. Qui sont les avocats dont le nom figure actuellement sur la liste approuvée par la SCHL dans cette circonscription?

3. Depuis le 30 octobre 1972, qui a-t-on consulté afin de déterminer à quels avocats de la circonscription la SCHL donnerait du travail?

4. a) Les députés ont-ils été consultés au sujet de l'attribution de travaux dans leur circonscription, b) le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo a-t-il été consulté au sujet de l'attribution de travaux dans sa circonscription et, dans la négative, pourquoi?

**M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** Monsieur le président, étant donné que la réponse est très longue, avec votre permission, j'aimerais la faire consigner au hansard comme si je l'avais lue.

**M. l'Orateur:** Étant donné la longueur de la réponse, la Chambre consent-elle à ce que le secrétaire parlementaire soit autorisé à déposer la question et à la faire consigner au hansard comme ayant été lue d'office?

**Des voix:** D'accord.

[Note de l'éditeur: Le texte de la réponse suit.]

**M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit: 1. À l'égard des prêts approuvés en 1973 et 1974 dans les comtés de Dufferin, Grey et Wellington, les services des avocats dont les noms suivent ont été retenus par la Société centrale en vue d'acheminer la documentation hypothécaire à l'égard de ses prêts directs. Fergus: Wilson, Jack and Reyecraft, J. Cecil Wolfe; Guelph: A. Aiken, A. Braid, Frank O. Brewster, Grant A. Campbell, Stanley Flesher; John T. A. Gamble, C.R., G. W. Goetz, W. C. Hamilton, J. W. Matthews, Brian M. McCann, P. J. Morris, C. L. McKinnon, C.R., A. J. Moon, Frederick P. Moyer, C.R.; Ronald G. Sansom, David C. Smith, R. Paul G. Smith, A. Edward Thoms, J. E. Valeriote; Hamilton: J. F. Easterbrook; Kitchener: James R. Breithaupt; Markdale: J. Arkle Dunlop, C.R.; Orangeville: Miss Carol A. Allison; Owen Sound: McLeod A. Craig, C.R. Les emprunteurs assument les honoraires d'hommes de loi relativement aux prêts directs de la Société centrale d'hypothèques et de logement; cette dernière n'a donc aucun écrit indiquant les montants respectivement versés à ces avocats. Les services des avocats dont les noms suivent ont été retenus en 1973 et 1974 pour s'occuper des poursuites en justice lorsque des prêts en défaut de remboursement ont exigé de telles poursuites. Poursuites en justice: Fergus: Wilson, Jack and Reyecraft; Guelph: C. L. McKinnon, C.R., G. Hayes Murphy; Orangeville: H. Clark Adams, C.R.; Owen Sound: Telford and Van Wyck. Si des poursuites en justice sont réglées hors cour, les emprunteurs doivent payer les frais et la Société centrale d'hypothèques et de logement n'a pas d'écrit indiquant ces montants.